

RAPPORT ANNUEL 2025 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE DE LA CONVENTION SCOLAIRE ROMANDE (CIP CSR)

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Parlements cantonaux de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura,
Mesdames et Messieurs les Députées et Députés,

Conformément aux dispositions précisées ci-dessous, la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CSR) vous invite à prendre connaissance de son rapport annuel.

Le bureau de la commission est composé des présidents des délégations cantonales, soit de :

Vincent Eschmann	JU	
Gaétan Emonet	FR	
Ana Roch	GE	Vice-présidente 2025
Karim Saïd	BE	
Amina Chouiter Djebaili	NE	
David Vogel	VD	Président 2025
Julien Dubuis	VS	Président 2024

1. CADRE LEGISLATIF

La Convention scolaire romande du 21 juin 2007 est entrée en vigueur le 1er août 2009. Elle institue un Espace romand de la formation qui s'intègre dans l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS). La CSR reprend ainsi les dispositions contraignantes de l'accord suisse tout en étendant l'engagement des cantons romands à d'autres domaines de coopération obligatoire.

L'activité de la commission découle du contrôle parlementaire d'institutions intercantionales généralisé, dès 2001 en Suisse romande, par la « Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités avec l'étranger », accord remplacé en 2011 par la « Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger » (CoParl).

Le présent rapport annuel de la commission, à l'intention des parlements cantonaux, repose sur les dispositions contenues aux articles 20 à 25 du chapitre 5 de la CSR qui prévoient, en particulier, que la commission préavise le rapport annuel, le budget et les comptes de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP).

2. RENOUELEMENT AU SEIN DE LA CIP

La composition des délégations valaisannes, neuchâteloises et jurassiennes a été renouvelée à la suite des élections cantonales.

3. SÉANCES DE LA CIP

Durant l'année, le Bureau s'est réuni à trois reprises par visioconférence : 10 février, le 31 mars et le 4 septembre. Les séances plénières se sont déroulées le 16 mai à Lausanne avec la présence du Président de la CIIP Monsieur Martial Courtet (JU), ainsi que le 3 novembre à Lausanne avec la présence du Vice-président de la CIIP Monsieur Frédéric Borloz (VD).

Dans le cadre de leurs messages, ils ont mis en avant le projet Calliope et la plateforme Reperio qui contribuent à renforcer la qualité de l'enseignement, à harmoniser l'accès aux moyens d'enseignement ainsi qu'aux ressources pédagogiques et numériques. Ces outils visent à soutenir le travail quotidien des enseignants, qui évoluent dans un contexte exigeant. Ils partagent par ailleurs les préoccupations liées à la santé mentale des jeunes, notamment en lien avec l'usage des réseaux sociaux. La CIIP demeure attentive aux transformations à venir, notamment en matière d'intelligence artificielle et appelle à poursuivre le partenariat entre les Cantons, les Hautes Ecoles Pédagogiques, les professionnels du terrain et les familles afin de construire ensemble l'école de demain.

La thématique annuelle choisie par le Bureau était la santé mentale chez les jeunes et les réseaux sociaux. En mai, la CIP CSR a pu bénéficier d'une présentation par deux médecins du CHUV, d'études relatives à la santé mentale et à l'impact de l'exposition aux écrans et de l'usage des réseaux sociaux chez les jeunes. En novembre, une conférence introductive sur cette thématique a été donnée par un autre médecin du CHUV. Elle a été suivie par une table ronde réunissant des représentants de direction d'école, d'association de parents d'élèves et du Syndicat des enseignants romands. Le sujet est, de l'avis des professionnels, une priorité absolue qui est basée sur un certain nombre de faits scientifiques. Le débat n'est plus de savoir si c'est un problème mais comment régler le problème.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CIP 2024 : ÉTAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SCOLAIRE ROMANDE (CSR)

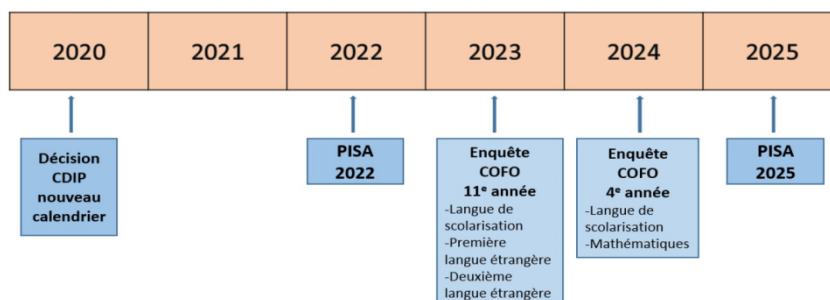
La plupart des articles de la CIP CSR sont réalisés, certains sont mis en œuvre de manière continue. Les points forts de l'année 2024 sont les suivants :

- 📅 réalisation de la plateforme unique pour les moyens d'enseignement REPERIO à disposition des enseignants pour 2026
- 📅 fin de la rédaction des moyens d'enseignement français 1-8
- 📅 début de la rédaction des moyens français 9-11
- 📅 lancement des travaux pour sciences de la nature cycle 2
- 📅 préparation des travaux pour L2 allemand

Les principaux éléments du rapport d'activité sont décrits ci-dessous.

[art. 6] Tests de référence sur la base des standards nationaux

Les résultats de CoFo 2023 ont été publiés en mai 2025. C'est la première fois que la langue de scolarisation et la langue seconde ont été mesurées à la fin de l'école obligatoire, après la mise en œuvre d'HarmoS et des plans d'études coordonnés. Les résultats de l'enquête CoFo pour les 4e année, réalisée en 2024, devraient être publiés en 2025 ou 2026. Le calendrier de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) est le suivant :



[art. 8] Contenu du plan d'études romand (PER)

En 2024, un travail de renforcement des liens entre l'Education numérique avec les autres domaines du PER a été effectué. Le domaine Education numérique figure sur la plateforme électronique PER-MER. Les travaux de conception et de réalisation de la plateforme REPERIO ont débuté au premier trimestre. L'ouverture de la plateforme est prévue pour 2026.

[art.9] Moyens d'enseignement (MER) et ressources didactiques

Les MER de sciences humaines et sociales et mathématiques sont achevés. Les MER français cycle 1 et 2 sont terminés. Les MER français 1H-2H et 5H ont été introduits conjointement dans tous les cantons romands dès la rentrée 2023 ; MER 3H et 6H introduits à la rentrée 2024 et 7H et 8H pour la rentrée 2025. Les travaux ont débuté pour le projet MER français cycle 3. Le lancement des travaux pour l'élaboration d'un MER sciences de la nature cycle 2 s'inspirant des séquences cantonales existantes est prévu pour 2025.

[art.12] Formation initiale des enseignants

Concernant la structure des formations, une stabilité est constatée sur les questions de profils et durées des formations aussi bien que sur les aspects concernant les conditions d'admission. La mise à jour du référentiel de compétences romand pour la formation des enseignants dans le domaine de l'éducation numérique pour la scolarité obligatoire a été avalisée par les cantons. Les travaux d'actualisation sont en cours pour le secondaire 2. La grille permettant d'évaluer les niveaux de maîtrise attendus par domaines de compétences et un outil d'autopositionnement pour le corps enseignant a été réalisée. Au sujet du projet de « Développement de la qualification des enseignants » (projet Calliope), les autorités cantonales ont validé les propositions visant l'introduction d'un dispositif d'accompagnement à l'entrée en profession après l'obtention du Bachelor en enseignement primaire. La rédaction d'un référentiel de compétences romand pour la mise en place de ce dispositif d'accompagnement est en cours d'élaboration.

[art. 15] Epreuves romandes/banque d'items

En 2023, un nouveau test pilote a été réalisé auprès d'élèves de 8e année, en mathématiques et en allemand. En 2024, une réflexion a été menée sur ce que pourrait être un modèle d'évaluation romand. La Commission pour l'évaluation des objectifs du PER (COMEVO) a envisagé quelques possibilités, qui seront traitées en 2025 avec les organes décideurs.

[art. 16] Profils de connaissance/compétences

L'attestation PCT - destinée à soutenir tous les élèves vers l'entrée en profession - a été développée. L'outil est actuellement à disposition des cantons pour une phase pilote. Le PCT romand est intégré au projet national « Profil d'exigences ».

5. BUDGET 2026 DE LA CIIP

Le budget couvrant le Secrétariat général et l'Institut de recherche et de documentation pédagogique est adopté. Il se monte à CHF 6'471'700 et comporte 25.3 postes permanents et 1.8 poste sous contrat à durée déterminée. Les cantons financent à hauteur de CHF 5'503'660.

Les cantons contribuent au fonctionnement du Glossaire des patois de la Suisse romande à hauteur de CHF 260'000.

L'excédent de charges de CHF 194'040 passe à un excédent de revenus de CHF 35'960, par l'utilisation des fonds propres affectés au soutien Livre+ (CHF 130'000) et au projet Innovations numériques (CHF 100'000).

- ☞ **UMER-SO** (contributions remboursables) : le budget 2026 de l'Unité des moyens d'enseignement romands pour la scolarité obligatoire est adopté (CHF 16'872'000 de charges d'exploitation et CHF 3'044'000 de dépenses d'investissement ; 8.4 postes permanents et 1.6 poste sous contrat à durée déterminée). Les investissements MER prévus en 2026 (CHF 3'044'000) pour les nouveaux moyens d'enseignement retenus dans le programme de réalisation de la CIIP comprennent l'état actuel des projets en cours, dont la poursuite est indispensable. Il restera principalement les travaux

en lien avec le renouvellement des collections de Français 9-11, les travaux pour un nouveau projet de MER « Sciences de la nature Cycle 2 » ayant débuté en 2025 et les travaux « L2 » qui débiteront en 2026. Remboursement des contributions remboursables des MER en 2026 étant donné le résultat du compte des investissements et étant estimé que les liquidités disponibles de la CIIP seraient suffisantes.

- ⊖ **UMER-FP** (subvention du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation - SEFRI) : le budget de l'Unité des moyens d'enseignement romands pour la formation professionnelle, de CHF 3'459'000 (4.5 postes permanents), est équilibré sur la base des subventions fédérales, des cotisations cantonales de huit francs par apprenti, des ventes d'ouvrages d'éditeurs tiers et de la licence d'exploitation des contenus appartenant à la CREME, ainsi que de l'utilisation des réserves affectées aux projets. La gestion commerciale des ouvrages de la formation professionnelle est externalisée. Le budget montre un excédent de charges de CHF 140'000 qui sera entièrement couvert par la réserve propre pour les deux projets en cours qui se terminent en 2026 : la refonte de la collection du Commerce et le développement d'une nouvelle plateforme numérique des ouvrages de la formation professionnelle. La contribution forfaitaire cantonale passe de CHF 4 à CHF 8 par apprenti dès 2026, sous réserve que le SEFRI augmente sa subvention à CHF 518'000 pour la période 2026-2029.
- ⊖ **UNUM** (unité numérique) : le budget de l'Unité numérique, créée le 1er janvier 2025, se monte à CHF 3'107'000 de charges d'exploitation et à CHF 1'815'000 de dépenses d'investissement (poursuite des projets numériques Reperio, Corporate et Espace Elève). Le résultat de l'UNUM est équilibré après son financement par les autres unités, par les projets d'investissements, par la licence d'accès au numérique et par la marge des frais généraux facturés lors de la vente des MER de l'UMER-SO. Une licence d'accès au numérique est facturée aux cantons afin de financer partiellement la gestion et l'exploitation du numérique des plateformes existantes (en complément à la marge des frais généraux prélevés à l'UMER-SO), d'un montant de CHF 200'000 en 2026 et un montant de CHF 799'400 pour couvrir le coût des amortissements des projets numériques. Afin d'apporter les liquidités nécessaires aux projets numériques (d'un montant total de CHF 6'695'000), les cantons versent à la CIIP une contribution remboursable Numérique (modèle identique à la contribution remboursable pour les investissements destinés aux moyens d'enseignement) de CHF 945'600 en 2026.

6. COMPTES 2024

Les comptes 2024 du secrétariat général ont été adoptés par l'Assemblée plénière en avril 2025. Le résultat opérationnel pour le secrétariat général montre un excédent de revenus de CHF 70'685,45.

Compte tenu de l'utilisation des fonds propres affectés aux projets *Innovation numérique* et au *Soutien à Livre+*, c'est un excédent de revenus nets de CHF 96'541,45 qui est versé sur les capitaux propres.

- ⊖ **UMER-SO** : le résultat opérationnel pour la scolarité obligatoire montre un excédent de revenus de CHF 457'298,29. Les bénéfices nets réalisés en 2024 sur les collections complètement amorties se répartissent en augmentation des fonds propres affectés à la réactualisation des ouvrages. C'est donc finalement un excédent de revenus nets de CHF 207'117,29 qui est prélevé sur les capitaux propres. La création, dès 2025, d'un fonds propre affecté à la révision des moyens d'enseignement dans le cadre de la stratégie SIRMER génère un excédent de CHF 273'567 qui est remboursé aux cantons en 2025. En 2024, le résultat du compte des investissements liés à l'élaboration des moyens d'enseignant présente un excédent de recettes, un montant arrondi de CHF 580'000 est remboursé aux cantons en 2025.
- ⊖ **UMER-FP** : le résultat opérationnel pour la formation professionnelle montre un excédent de charges de CHF 67'796,64. Cependant, avec l'utilisation de la réserve accordée par l'Assemblée plénière pour les deux projets en cours que sont la révision complète de la collection du Commerce selon nouvelle ordonnance du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (CHF 142'278) et le développement d'une plateforme numérique (CHF 130'920), c'est un excédent de revenus net de CHF 205'401,36 qui se dégage, versé sur la réserve propre de l'UMER-FP (selon RFI art. 4 alinéa 2).

7. ÉLECTIONS

L'élection à la présidence et à la vice-présidence de la CIP CSR pour l'année 2026 a eu lieu lors de l'assemblée plénière du 3 novembre 2025 à Lausanne. Le canton de Genève exercera la présidence et la vice-présidence reviendra au canton de Neuchâtel.

8. INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

En fin d'année 2024, les membres du Bureau ont déposé dans leur parlement respectif une motion intitulée « Pour une législation visant à protéger les jeunes en âge de scolarité des effets néfastes des réseaux sociaux ». La démarche a obtenu un large écho médiatique et l'intervention a été traitée durant l'année sous revue dans les parlements cantonaux selon leurs procédures. L'écho au niveau cantonal s'est révélé particulièrement contrasté, allant d'un soutien marqué dans certains parlements à un rejet clairement exprimé ou à des clivages gauche-droite dans d'autres.

La Commission regrette que l'ensemble des parlements n'aient pas saisis l'occasion de parler d'une seule voix à ce sujet. Afin d'aboutir à une réponse commune en la matière au niveau romand, la CIP CSR a adopté à l'unanimité, lors de la séance plénière de printemps, un postulat en ce sens. Conformément à l'article 19 CoParl, elle a chargé la CIIP d'examiner l'opportunité d'adopter un acte ou de prendre une mesure. Le rapport de la CIIP est attendu pour 2026.

9. CONCLUSION RECOMMANDATION FINALE

La Commission interparlementaire de contrôle de la CSR recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura, de prendre acte du rapport d'information de la CIIP, présenté conformément à l'art. 20 de la Convention scolaire romande.

Trélex, le 10 mars 2026

David Vogel
Président CIP CSR 2025